



Ecole Communale  
**Jacques Golly**  
6, Chemin des écoliers  
85660 St Philbert de Bouaine  
Tél: 02 51 41 80 78  
Courriel: ce.0851576b@ac-nantes.fr

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 19 MARS 2013

### *Personnes présentes*

M<sup>r</sup> Francis Breton, adjoint au maire de Saint-Philbert de Bouaine

M<sup>r</sup> Jean-Paul Deniaud, conseiller municipal

M<sup>me</sup> Gwenola Lecordier, enseignante

M<sup>me</sup> Thoby Mélanie, enseignante

M<sup>me</sup> Sylvie Raimbaud, enseignante

M<sup>me</sup> Marie Prieux, enseignante

M<sup>me</sup> Courtin Aline, enseignante

M<sup>r</sup> Pallardy Antoine, enseignant

M<sup>me</sup> Lamy Faustine, enseignante

M<sup>me</sup> Marie-France Derond, enseignante

M<sup>r</sup> Olivier Morice, enseignant/directeur

M<sup>me</sup> Emeline Bénéteau, atsem

M<sup>me</sup> Isabelle Fave, atsem

M<sup>me</sup> Bouchlarem Hamida, atsem

M<sup>me</sup> Karen Bonneau, représentante des parents d'élèves

M<sup>me</sup> Delphine Bernard, représentante des parents d'élèves

M<sup>me</sup> Tenailleau, représentante des parents d'élèves

M<sup>me</sup> Cottureau, représentante des parents d'élèves

M<sup>r</sup> Pichaud, représentant des parents d'élèves

M<sup>me</sup> Piot, représentante des parents d'élèves

M<sup>me</sup> Dauvel, représentante des parents d'élèves

M<sup>r</sup> Martin, représentant des parents d'élèves

### *Personnes excusées*

M<sup>r</sup> Vincent Paré, Inspecteur de l'Education Nationale – Circonscription de Montaigu

M<sup>r</sup> Charles Baty, maire de Saint-Philbert de Bouaine

M<sup>me</sup> Rousseau Cécile, représentante des parents d'élèves.

M<sup>me</sup> Soizic Prud'homme, représentante des parents d'élèves

La séance est ouverte à 19h30.

## **Préambule**

Mr Morice souhaite la bienvenue aux membres du conseil et précise sa volonté de donner la parole à toutes les personnes présentes. La séance est ouverte à 19h30.

### **I- Lecture du procès verbal du conseil d'école du 25 octobre 2012.**

M<sup>r</sup> Morice rend compte du précédent conseil d'école du 25 octobre 2012 par une lecture du procès verbal.

Différents points ont été commentés au cours de cette lecture :

- L'aménagement des récréations décalées sur la cour élémentaire est très satisfaisant et permet de garantir une meilleure sécurité des enfants.
- Les effectifs ont évolué après la rentrée. L'école a compté des départs et des arrivées successifs avec un pic des effectifs à 200 élèves au mois de décembre.
- L'objectif n° 3 du projet d'école qui concerne le travail sur un artiste ou un courant artistique est pleinement mis en place. Des travaux ont été réalisés en lien avec Chaissac, Kandinsky et Van Gogh au cours des trois premières périodes. Des expositions ont eu lieu à chaque période. La quatrième période est centrée sur le Japon. Une exposition aura également lieu.
- L'équipe pédagogique poursuit son travail sur le langage et l'écrit au cours des concertations.
- La municipalité a partiellement répondu aux demandes de petits travaux et d'achat de matériel. L'équipe enseignante remercie la municipalité pour les réponses positives. Quelques demandes n'ont cependant pas été fournies: l'installation de rideaux dans le dortoir MS ainsi que l'installation d'un store dans la classe de CP.
- L'équipe pédagogique remercie les parents qui ont donné des cadres pour le projet d'artothèque.

### **II- Réforme des rythmes scolaires.**

Mr Morice présente dans un premier temps les grands points de cette mesure.

- L'objectif premier est d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de contribuer à leur réussite.
- La semaine sera organisée sur 9 demi-journées dont le mercredi matin avec un allègement des journées.
- La pause méridienne doit au minimum être d'une heure trente.
- Les conseils d'école peuvent proposer des projets d'organisation du temps scolaire. L'IEN formule un avis et transmet le projet au DASEN.
- Cette nouvelle organisation permettra de mettre en place des Activités Pédagogiques Complémentaires.

Mr Morice explique avoir eu un entretien avec Mr Le Maire au sujet d'une concertation avec la directrice de l'école privée pour réfléchir ensemble à la mise en place de la réforme.

Le projet éducatif territorial est élaboré à l'initiative de la commune et s'inscrit dans un cadre de collaboration entre la collectivité territoriale, les membres de la collectivité éducative, les associations de parents d'élèves et les diverses associations présentes sur la commune.

Mr Breton précise qu'il pense que l'école privée n'est pas dans l'obligation de mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Mr Morice souligne que l'école privée bénéficie d'un contrat d'association et qu'il semble peu vraisemblable qu'elle ne soit pas dans l'obligation de mettre en place la mesure.

**Les Activités Pédagogiques Complémentaires peuvent être mises en place de 3 façons**

### **différentes :**

- une aide aux enfants rencontrant des difficultés. Cela rejoindrait le dispositif de l'aide personnalisée actuelle.
- une aide au travail personnel.
- la mise en place d'activités pédagogiques en lien avec le projet d'école dans le domaine des langues vivantes, de l'EPS et des disciplines artistiques et culturelles.

Le conseil des maîtres choisira quelle modalité il souhaite mettre en place. Cela représente un volume horaire de 36 heures annuelles par enseignant.

Le projet proposé sera soumis annuellement à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale qui le validera.

Chaque année ce projet sera présenté lors du premier conseil d'école. Les parents seront également informés lors des réunions avec l'enseignant de leur enfant.

### **La Mise en œuvre de la réforme en 2013 ou en 2014.**

Plusieurs possibilités s'ouvrent aux municipalités :

- organiser des activités sur le temps de la pause méridienne, celle-ci se verrait allongée.
- organiser ce temps après l'heure de sortie des classes.

Mr Morice précise que l'équipe enseignante souhaite vivement que le temps de la pause méridienne ne soit pas allongé.

La municipalité a choisi de reporter la mise en place de la réforme à la rentrée 2014. Mr Breton souligne l'importance de se concerter avec l'école privée tant du point de vue de la prise en charge des enfants, du contenu des activités que de l'organisation des transports scolaires.

Mr Morice précise que les enfants n'auront pas d'obligation de rester après les heures de fin de classe.

Mme Tenailleau interroge la municipalité sur le calendrier des concertations.

Mr Morice et Mr Breton s'accordent sur la nécessaire concertation entre les deux écoles et la recherche de solutions communes avant de convier les partenaires de l'école à cette réflexion.

### **III- Bilan de la classe découverte de la classe de CM2.**

La classe de CM2 est allée dans le Jura du 10 au 17 février. Le bilan est positif à tout point de vue.

Mr Morice est très satisfait de l'accueil des parents et de leurs témoignages de satisfaction et de reconnaissance au retour du séjour.

La découverte humaine a été riche, les rapports maître/élève ont évolué. Les activités pédagogiques telles que l'écriture d'une nouvelle ou encore l'élaboration d'un carnet de voyage numérique ont pu être concrétisées grâce aux expériences vécues par les enfants tout au long du séjour.

Mr Morice remercie la mairie d'avoir permis à Mme Fave d'accompagner la classe et d'avoir mis en place un contrat pour Mme Boussaud ( AVSI) chargée de la remplacer sur son poste d'atsem le temps du séjour.

L'Amicale Laïque et la confiance des parents ont également rendu possible la concrétisation de ce projet.

Le coût total du voyage s'élève à 11 146€.

L'Amicale Laïque a financé le transport qui s'élève à 2302€, la mairie a fourni une subvention de 3880€, la vente de torchons a permis de récolter 345 euros.

Il restait à la charge des familles la somme de 230,95 € par enfant. Des facilités de paiement ont été proposées grâce à l'anticipation et la bonne organisation des préparatifs du séjour.

Les retours ont été nombreux et très positifs. L'ensemble des parents d'élèves, y compris des autres classes, tous les enfants et les enseignantes ont également suivi le déroulement et les péripéties des Jurassiens grâce aux nombreux articles et vidéos déposés sur le site internet de l'école. L'émulation a été générale.

#### **IV- Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2013 / 2014**

L'école prévoit d'accueillir 187 élèves à la rentrée de septembre 2014.

➤ TPS-PS: 26 élèves dont 4 TPS

➤ MS: 23 élèves

➤ GS: 27 élèves

Ce qui donne un total de 71 élèves pour la maternelle.

➤ CP: 19 élèves

➤ CE1: 32 élèves

➤ CE2 : 32 élèves

➤ CM1: 14 élèves

➤ CM2 : 19 élèves

L'école élémentaire accueillera 116 élèves.

Les effectifs sont stables. Suite aux trois dernières années au cours desquelles l'école a connu trois ouvertures de classes successives, il semblerait que l'école connaisse une certaine stabilité et arrive à maturité.

#### **V- Matinée portes ouvertes du samedi 13 avril 2013.**

Les parents dont les enfants sont scolarisés sont invités à venir visiter les classes, découvrir les travaux réalisés par leurs enfants. Les portes ouvertes concernent également les familles dont les enfants connaîtront leur première scolarisation.

La classe de CM2 proposera un montage photo retraçant le voyage dans le Jura. Cette matinée sera aussi l'occasion de découvrir dans les classes maternelles un diaporama exposant les ateliers de sciences conduits avec les classes de TPS/ PS, MS et GS. Un autre diaporama permettra de présenter les ateliers cuisine menés dans le cadre de la liaison GS/CP.

Mr Morice sollicite l'Association de Parents d'élèves pour la prise en charge du « coin détente » où les visiteurs pourront se voir offrir gâteaux et boissons.

Ainsi l'équipe pédagogique pourra être pleinement disponible pour les échanges avec les familles, la visite des locaux et la présentation des projets.

## **VI- Demandes à la municipalité.**

Mr Morice souligne la disponibilité de Mr Dugast et le remercie vivement pour la rapidité de ses réponses suivies d'effets concrets. Un moment d'échange avec Mr Dugast sera l'occasion de faire le point au sujet des petits travaux.

### **En maternelle**

- Effectuer les tracés sur la cour. Un plan a été défini avec les collègues de maternelle. Mme Lecordier présente le plan. Une copie sera transmise à la municipalité. Mr Breton souhaite que le plan lui soit communiqué et précise que des conditions climatiques printanières sont nécessaires pour la réalisation des nouveaux tracés.
- Retourner la terre du petit jardin qui se trouve derrière la cour maternelle.
- Installer un rideau occultant dans le dortoir des MS. Cette demande fait l'objet d'un renouvellement.
- Installer un loquet sur le portail donnant accès directement à la cour maternelle afin de garantir la sécurité des enfants et de parer à d'éventuels oublis quand les personnes ne referment pas à clef après leur passage.

### **En élémentaire**

- Installer un store occultant sur la porte de secours de la classe de CP. Cette demande fait l'objet d'un renouvellement.
- Fixer les totems réalisés dans le cadre du travail mené sur Chaissac.
- Mener une réflexion pour décaler les limites de la cour qui s'est trouvée largement réduite suite à la construction du restaurant scolaire.

### **Parties communes :**

- Prévoir un rangement pour les ballons. Des meubles de rayonnage pourraient être une solution pour répondre aux impossibilités de fixer des rangements aux murs, ces derniers étant en placoplâtre.
- Mr Morice informe les membres du conseil qu'il arrive parfois que les fenêtres ne soient pas fermées systématiquement par les personnes utilisant la salle. Cela n'est pas un fait isolé. Très régulièrement la lumière des toilettes est également retrouvée allumée le matin, le matériel n'est pas toujours rangé, des enfants circulent dans l'école le mercredi, les mouchoirs usagés ne sont pas mis à la poubelle.

Mr Martin souhaite que la municipalité intervienne sur ces problèmes de civisme.

Mme Prioux intervient sur la nécessaire cohérence des règles de respect des locaux. En effet les enfants fréquentant la salle pour des activités de loisirs doivent retrouver le même cadre que celui tenu par l'école. C'est bien cette cohérence qui permettra aux enfants de se construire en tant que citoyens respectueux.

### **Achats :**

- Mme Derond aimerait récupérer le bac de jardinage qui était derrière sa classe afin de reprendre les activités pédagogiques avec ses élèves.

- Le parc à vélo mérite d'être renouvelé. Une liste va être établie et transmise au conseil municipal.
- Une trentaine d'alèses et dix couvertures supplémentaires sont nécessaires pour permettre un roulement et protéger les nouveaux matelas dont les dimensions ne correspondent pas aux anciennes alèses.
- Deux postes audio sont nécessaires. L'équipe souhaite que les postes permettent de lire les copies de CD et les clefs USB.
- Un appareil photo numérique par classe pour la maternelle. En maternelle, l'appareil photo est un outil quotidien. Pour le moment deux enseignantes utilisent quotidiennement leur appareil photo personnel. L'année dernière, une enseignante a cassé le sien alors qu'elle en avait un usage professionnel sur son lieu de travail.
- Mr Morice sollicite la municipalité pour installer des plans de travail dans le cadre de la réception des ordinateurs donnés par le lycée Jean Perrin de Rezé.
- L'école maternelle demande une quinzaine de blouses pour la peinture.
- Mme Raimbaud souhaite revoir l'organisation de l'envoi et de la réception du linge. Actuellement Mme Fave a pris en charge l'envoi et le retour du linge alors que cela l'oblige à revenir pendant ses congés.  
Mme Leloup et Mme Pageot, étant présentes à l'école pendant les vacances pour le ménage, pourraient se charger de l'envoi et de la réception du linge.
- La gestion du transport scolaire est compliquée. Les enfants descendent côté rue. Mr Breton précise que les barrières provisoires vont être remplacées par des barrières définitives. Il faut gérer simultanément les enfants qui descendent, les voitures qui arrivent et qui partent, le départ du car.  
Mme Bouchlarem a été sollicitée mais elle n'est plus à l'accueil en classe de PS. Cela pénalise l'accueil des petites sections et ne permet plus la concertation nécessaire avec la maîtresse pour la mise en place des ateliers.

Mr Breton précise que cette situation est provisoire jusqu'aux vacances de printemps. Par la suite Mme Bouaud sera présente avec Mme Fave. Mme Fave déplore également le manque de communication quant au changement de l'arrêt de car.

Mme Bernard demande si des barrières de sécurité seront installées le long du chemin.

Mme Fave s'interroge sur l'utilisation effective du nouvel arrêt de car alors que la sécurité des enfants n'est pas garantie du fait du retard des aménagements nécessaires.

## **VII- Questions diverses**

Les photos de classes ont été réalisées.

Mr Morice détaille les formats et le prix de la pochette photo qui sera de 12 euros. La pochette sera vendue un euro plus cher que l'année dernière dans la mesure où elle comprendra la photo de l'école avec toutes les classes et l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Mme Bénateau demande si un aménagement est possible pour améliorer la qualité du sol humide et boueux du chemin reliant la cantine et l'école.

## QUESTIONS ET REMARQUES DES PARENTS D'ÉLÈVES

### VIE DE L'ÉCOLE

Les parents d'élèves informent les membres du conseil d'école de la création officielle de l'association de parents d'élèves. Ils sont dans l'attente des documents de la préfecture.

#### ***Quel est le montant total récolté par la vente de gâteaux ? Quelle utilisation en a été faite ?***

395 euros ont, à ce jour, été récoltés dans le cadre de la vente de gâteaux. Cet argent est versé sur le compte de la coopérative et a une utilité multiple :

- courses pour les ateliers cuisine,
- achat de matériel pour l'art plastique...

Il n'y a pas de projet précis mais plus des besoins ponctuels. Cet argent sert à alimenter les fonds de la coopérative scolaire.

#### ***Problème d'horaire de sortie récurrent. Serait-il possible de mettre en place un système permettant le respect strict des horaires ?***

L'équipe est étonnée par le terme « récurrent. »

Mr Morice précise que les horaires de sortie correspondent aux horaires de fin de classe. C'est-à-dire que les enfants sortent de la classe à 12h00 et à 16h45. Le temps de mettre le manteau et de rejoindre le portail ne fait pas partie du temps d'enseignement.

L'équipe enseignante n'a pas l'impression que ceci soit récurrent. Il se peut que parfois la sortie soit décalée d'une ou deux minutes dans la mesure où le moment d'apprentissage mérite quelques minutes supplémentaires. Inversement, l'équipe enseignante précise que les retards des parents peuvent aussi arriver et que, pour autant, une attitude de compréhension et de souplesse est unanimement adoptée, dans les limites du raisonnable et du bon sens.

Les élus des représentants des parents d'élèves expriment la pleine satisfaction de l'ensemble des parents d'élèves au sujet du travail de l'équipe pédagogique.

### STRUCTURE ET VOIRIE

#### ***Qu'en est-il de l'évolution de l'école au regard des nouveaux éléments :***

- a. Accroissement des effectifs (vs baisse dans l'école privée)***
- b. Création de nouvelles tranches de terrains à construire***
- c. Subvention de 130000€ pour l'OGEC, la commune ne rencontre donc pas de problème de financement.***

Mr Breton constate que les effectifs se stabilisent et que la municipalité reste attentive à la situation de l'école. Il n'est pas prévu d'agrandissement à court terme.

Mr Breton précise que la subvention de la municipalité à l'OGEC se fait dans le cadre du contrat d'association.

#### ***Serait-il possible d'améliorer la sécurisation de la rue des écoliers, par des barrières, et le chemin de la cantine qui mène au car scolaire ?***

Des barrières sont en cour d'installation.

Les problématiques liées aux parkings ne semblent pas réglées. Il y a un vrai problème de nombre de

places. Les gens se stationnent anarchiquement. Les parents d'élèves demandent à la municipalité de mener une réflexion à ce sujet.

## **VIE EXTERIEURE**

***Cantine : des plaintes concernant la récurrence de problèmes liés à la surveillance (coups, insultes,...). Sous-effectif, manque de formation, mauvaise organisation... ?***

Des parents se plaignent de coups, d'insultes. Il y a t-il un problème d'effectifs, de compétences en terme de surveillance ?

La municipalité va mener une nouvelle réflexion quand les travaux de l'école privée seront terminés et que les deux écoles seront sur le même site. Cela permettra de repenser l'organisation des moyens humains disponibles.

Mme Piot souhaite que des décisions soient prises rapidement.

Les membres du conseil s'accordent sur la réglementation lacunaire. Le temps vécu par les enfants sur la pause méridienne n'est pas organisé, aucune activité n'est mise en place. Le moment de détente devient un moment d'excitation.

Mr Morice souligne aussi les difficultés exprimées par les personnes qui encadrent ce temps du midi. Ces difficultés posent question dans la mesure où le climat général s'est beaucoup apaisé ces deux dernières années.

***Inquiétudes importantes des parents concernant le collège : réponse du collège de Rocheservière évasive, problèmes liés à Montaigu (éloignement, horaires, environnement).***

Les représentants de parents d'élèves expriment l'inquiétude de certains parents quant à l'inscription de leurs enfants au collège privé de Rocheservière. Selon certaines « informations », les inscriptions se feraient sur dossier scolaire et une liste d'attente pour les enfants issus d'écoles publiques serait établie.

Mr Morice s'étonne de ces informations qui, selon lui, sont sans fondement. Le collège privé a l'habitude d'accueillir tous les élèves quelque soit leur provenance et quelque soit leur niveau scolaire.